

Budget primitif 2018 - Note explicative de synthèse

(Vue pour être jointe au budget principal 2018)

Cette présentation brève et synthétique est rédigée conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Elle retrace les informations essentielles et est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'écriture du budget, outre les difficultés d'équilibre liées aux pertes de recettes, est cette année marqué par une incertitude grandissante en ce qui concerne les données utiles à sa préparation. En effet, à quinze jours de l'adoption du budget, nous ne connaissons ni le montant exact de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ni celui du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). De plus, le 12 mars 2018, les collectivités ont été informées qu'elles connaîtraient leurs bases fiscales au plus tard le 30 mars et non le 15 mars.

Un budget de fonctionnement 2018 très contraint

Le projet de Budget de fonctionnement 2018 de la CAPG a la particularité d'être cette année encore plus contraint que les années précédentes.

Malgré les efforts de contraction des dépenses, la CAPG fait face à un « effet ciseaux », avec une évolution plus rapide de ses dépenses de fonctionnement comparativement à ses recettes de fonctionnement notamment en lien avec la baisse des dotations et la montée en charge du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. En 2018, après plusieurs années consécutives de baisse, la DGF devrait encore baisser de 300 000 € et ce malgré la stabilité de l'enveloppe nationale.

De plus, le Budget de CAPG est un budget très rigide car il comprend une grande part de reversements obligatoires sans marge de manœuvre. Ainsi, la majeure partie de son produit fiscal est reversée soit aux communes sous forme d'attributions de compensation (Transfert des charges et du produit de l'ex taxe professionnelle), soit à la régie autonome Sillages (versement transport), soit à l'Etat pour le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) ou pour le FPIC soit encore aux syndicats en charge du traitement des déchets ménagers.

Ces reversements représentent près de 40% des dépenses réelles de fonctionnement, et 48% du produit fiscal prévu au BP 2018.

Des recettes de fonctionnement peu dynamiques

En 2018, les recettes prévisionnelles devraient être en baisse de -1% par rapport au réalisé 2017 à 87,2M€ contre 88,9M€ réalisé. En effet, même si CAPG peut s'attendre à la confirmation des chiffres de 2017, avec une tendance à la reprise de l'activité économique qui se traduit par exemple avec une hausse de près de 6% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à 5,8M€ contre 5,4M€, il n'en demeure pas moins que les dotations de l'état seraient en baisse de près de -600K€ avec un prélèvement sur la DGF encore cette année de près de 300K€ et la suppression d'une partie des aides relatives aux emplois aidés.

Concernant la fiscalité, il est à noter que les services de l'état ne sont pas en mesure de notifier aux collectivités locales leurs bases prévisionnelles 2018 avant le 30 mars. Aussi, le budget a été bâti sur la base de l'inflation prévue.

Malgré ces difficultés, grâce aux efforts sur les dépenses de fonctionnement et à la recherche de financements extérieurs (Europe, Etat, Région, Département, CAF et mécénat), le budget 2018 est équilibré sans augmentation des taux de fiscalité.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

L'importante baisse des recettes de nécessite de la part de l'administration des efforts importants d'optimisation des services ou d'économies d'échelles afin de maintenir des capacités à financer les investissements de la CAPG sur son territoire. Ainsi les dépenses réelles prévisionnelles augmentent de 1,4%, soit un peu plus que l'inflation prévue en 2018 à 1,2%.

Pour mémoire, l'effort de contribution au redressement des finances publiques a considérablement amoindri les capacités de la CAPG. En effet, la perte annuelle de DGF en 2018 s'élève à -4,1M€ par rapport à 2014, et le prélèvement du FPIC en 2018 est estimé à 1,4M€.

En cumulé, en valeur absolue le montant total de ressources perdue DGF + FPIC s'élève à 16,6M€

La CAPG continue en 2018 sa politique de contrôle des dépenses de fonctionnement initiée depuis 2014, ceci afin de pouvoir faire face aux pertes nettes ou relatives de recettes de fonctionnement et à la prise en charge de nouvelles compétences ou services transférés. La collectivité a mis en place, en 2017 des outils de contrôles de gestion qui permettent d'accompagner les services dans l'exécution de leur budget et surtout de prévenir de toute hausse ou variations anormale avec la mise en place de tableaux de bord de suivi de l'activité.

De plus, des efforts sont faits également sur les frais de personnels, dont la marge de variation est pourtant structurellement rigide. En 2017, plusieurs départs n'ont pas été remplacés grâce à des réorganisations internes. Ces efforts sur la masse des charges de personnel seront maintenus en 2018. Le chapitre « frais de personnel » augmente de 2,8%/ réalisé 2017 du fait entre autre du GVT en général estimé à +2%, et en tenant compte également des personnels intégrés suite à des transferts comme l'Omfaf et dans une moindre mesure la compétence Tourisme.

Dans le cadre de l'optimisation des ressources humaines, la démarche de « mutualisation » a pris une nouvelle dimension en 2017 avec le développement du service commun « informatique » désormais étendue à 2 communes puis rapidement 3. Cette démarche tend à se développer avec des besoins identifiés de mutualisation avec les communes membres comme le groupement de commande, la fiscalité, juridique, etc. qui seront mis à l'étude en 2018. Les services mutualisés donnent lieu à paiement par les communes au réel.

Le FPIC, dispositif de péréquation horizontale perdure en 2018. Toute chose égale par ailleurs, le prélèvement devrait rester autour de 2M€ encore cette année, sans compter la recomposition des cartes intercommunales au niveau national. Il est à noter qu'en 2017 la CAPG n'a pas appliqué pas la répartition de droit commun qui laisse normalement à la charge des communes 66% du FPIC, mais applique un régime dérogatoire qui est l'inverse du droit commun. C'est une forme de solidarité de la CAPG envers les communes. Le budget est bâti sur l'hypothèse d'une contribution au FPIC de l'ensemble intercommunal de 2,1M€.

L'effort de réduction des dépenses est également porté par les organismes extérieurs. Ainsi, les efforts entrepris par les syndicats en charge du traitement des déchets permettent une baisse des

contributions (-360 000 € pour le SMED). L'enveloppe des subventions aux associations a été diminuée de moins 12% à 2,52M€ (corrigé de la subvention à l'OT tourisme) contre 2,9M€ en 2017.

La charge des frais financiers baisse légèrement de - 40K€ à 1,7M€, sous l'effet de la baisse des taux et des conditions exceptionnelles de marchés. Il est à noter que la désensibilisation de l'emprunt structuré a permis de sécuriser la dette à 93% en taux fixe, et à écarter tout risque de hausse inconsidérée des charges d'intérêts.

La section de fonctionnement est donc plus que jamais contrainte nécessitant une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement et une optimisation des recettes, des produits de services, des bases fiscales et des financements extérieurs.

Concernant les charges exceptionnelles, il est prévu une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe de 500K€ au BP 2018, et ce chaque année pendant 5 ans afin d'absorber le solde du déficit prévisionnel.

Synthèse du Budget Principal 2018

Dépenses	Recettes
Interets de la dette 1.760.000 €	Fonds de soutien 1.111.788 €
Autres charges de gestion courante 16.751.263€	Dotations et participations 12.708.227 €
Attenuation de Produits 33.341.488 €	Impôts et taxes 68.898.095 €
Charges de personnel 18.539.546 €	Produits de services 3.469.031€
Charges exceptionnelles 992.000 €	Autres recettes 1.060.600 €
Charges à caractère général 12.906.460 €	Report du résultat 2.677.211 €
Capacité d'Autofinancement 5.634.195 €	
89 924 952	89 924 952

Le budget d'investissement – prévisions 2018

Le budget 2018 ne permet pas de prévoir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'autofinancement est essentiellement composé des dotations aux amortissements de 5,6M€ (dont 1,4M€ s'amortissement des études du funiculaires sur 5 ans – dernière année en 2020)

La collectivité souhaitant limiter le recours à l'emprunt afin de se désendetter, la programmation des investissements a été arbitrée et phasée. En 2018, plusieurs projets lancés en 2017 (Hôtel entreprises, Théâtre, Centre de loisirs de Cabris) entrent en phase finale de livraison.

A noter qu'il est attendu 2,9M€ de subvention du Feder, Etat, région et département en complément du financement de ces trois opérations au BP 2018 (RAR)

La collectivité prévoit ainsi de réaliser 9,5 millions d'investissement (dont 2,1 millions en restes à réaliser de 2017) et 3 millions d'euros d'opérations sous mandat et notamment :

Sur ces 7,4M€ (hors RAR), 4,2M€ sont déjà engagés et seront à payer sur l'exercice 2018, dont principalement :

- Dernière phase de l'hôtel d'entreprise pour 0,9M€
- gymnase Pégomas pour 0,6M€
- Quatrième annuité pour le déploiement du réseau très haut débit dans les communes du Moyen et Haut Pays pour 0,6M€
- Subvention aux opérations de logement social pour 0,5M€
- Fin de la rénovation et mise en conformité du Théâtre de Grasse pour 0,3M€
- Dernière subvention d'équipement pour l'opération Martelly pour 0,25M€
- travaux et grosses réparations sur les bâtiments, achats de véhicules, travaux de voirie dans les zones d'activités et divers matériels pour 0,23M€
- Convention SNCF 0,2M€

Pour financer ces investissements, outre l'autofinancement, les subventions (3,8M€) et le fonds de compensation de la TVA (250 k€), la collectivité envisage de limiter le recours à l'emprunt à un montant de 2 millions d'euros dans un souci de désendettement de la Collectivité. Certains de ces investissements seront générateurs de produits (hôtel d'entreprises) ou de recettes fiscales (travaux zones d'activités).

Concernant l'encours de dette du Budget principal, la CAPG s'est endettée de 2,6M€ (en net) en 2017 principalement pour financer l'hôtel d'entreprise, le théâtre, le CLSH de Cabris et les travaux sur les parcs d'activités. L'encours de dette atteint 60,3M€ (contre 57,7M€ en 2016) duquel il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 12,3M€ (notifié à 15,6M€ et déjà perçu 3,3M€), ce qui représente un endettement net de 48M€.

La dette du budget annexe « sainte marguerite II » s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 5,1M€ dont la date d'échéance finale est fixée au 29 mars 2018. Les taux d'intérêts sont nuls du fait des conditions de marchés. Un emprunt de 2,3M€ amortissable sur 5 ans a été souscrit par compensation au remboursement de ce tirage. En effet, chaque année une subvention d'équilibre est versée au budget Aroma. Au 9 mars 2018, la vente d'un terrain a été réalisée pour 1,3M€ ce qui va permettre le remboursement du dernier tirage de la convention de crédit avec le Crédit Agricole.

AR PREFECTURE

006-200039857-20180330-DL2018_034_1-DE

Regu le 10/04/2018

Enfin, CAPG met en œuvre une stratégie de vente d'actifs qui ne sont pas inscrits au BP 2018, mais qui viendra en DM compléter le financement des investissements.

Conclusion

La collectivité fait face en 2018 à un environnement financier très contraint. Le budget est équilibré grâce au report d'excédents des années précédentes et aux efforts importants réalisés sur son fonctionnement, mais ne permet pas de dégager de l'autofinancement autre que les dotations aux amortissements. Ces efforts de bonne gestion atteignent cependant leurs limites. Il conviendra d'optimiser les services rendus à la population, de réfléchir à l'ajustement des tarifs ou encore d'optimiser l'organisation via la mutualisation, et enfin d'optimiser les bases fiscales sur le territoire de la CAPG.